



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FILLIÈRE N° 2025-143

Séance du 8 décembre 2025

A dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 2 décembre 2025, s'est réuni dans les locaux de la maison commune de Saint-Martin-Bellevue sise 1 route des Ecoles – Saint-Martin-Bellevue – 74370 FILLIÈRE, conformément à la délibération n°2023-138 du 18 décembre 2023 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 33 - Présents : 20 - Pouvoirs : 3 - Votants : 23

OBJET : PARTICIPATION AU FINANCEMENT D'UN NOUVEAU DRAPEAU POUR L'UNC THORENS-GLIERES

Présents : ALAIS I. – ALESINA C. – ANSELME C. – BERTHOLIO C. – BÉVILLARD J-P – BOCQUET J. – BURDIN C. – DAUBERCIES M-C. – DELILLE M. – DUPONT C. – JACOB C. – LAFFIN C. – MAXENTI J-C. – MERCIER-GUYON C. – ODORICO L. – PONTAIS M. – REYDET N. – ROPHILLE C. – RUBIN-DELANCHY J-Y. – SELLECCHIA É.

Excusés : BOUCLIER S. (pouvoir à BURDIN C.) – ESCALON-DESTRUEL J-S. (pouvoir à ALESINA C.) – FUMEX A. – HERAUD T. – NICOLAS A. (pouvoir à REYDET N.) – RIGOBERT S.

Absents : ALLEGRET-PILOT A. – BÉVILLARD C. – BLOCH S. – CHEVALLIER M. – FILLION L. – RÉVEILLON É. – VINDRET R.

Secrétaire de séance : MERCIER-GUYON C.

Entendu l'exposé suivant :

L'association patriotique UNC Thorens-Glières remplace son drapeau pour un montant de 1452 euros. Le conseil départemental subventionne cette acquisition à hauteur de 1140 euros. L'association sollicite la commune pour la prise en charge du reliquat, soit 312 euros.

Aussi,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération N°2025-22 relative au vote des subventions aux associations pour l'année 2025 ;

Considérant la demande exceptionnelle de l'UNC Thorens-Glières visant le financement de son nouveau drapeau dans les conditions exposées ;

Envoyé en préfecture le 09/12/2025

Reçu en préfecture le 09/12/2025

Publié le

ID : 074-200062586-20251208-DEL_2025_143-AR

S'LO

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de participer à l'achat du drapeau de l'UNC Thorens-Glières en lui attribuant une subvention du montant demandé de 312 euros ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Le secrétaire de séance
Catherine MERCIER-GUYON



Le Maire
Christian ANSELME

